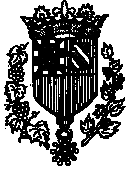


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. BEKHTAOUI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. JAPIOT - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT) - Mme THYEBAULT**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure - Retrait de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche - Approbation**

Madame Durnerin, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2005 a autorisé la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche (CCVO) qui a pris la compétence "étude et réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de l'Ouche et de ses affluents".

En conséquence, la CCVO s'est substituée de plein droit, à compter du 1er janvier 2006, au sein du Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure (SIOS), à ses communes adhérentes : Barbirey sur Ouche, Fleurey sur Ouche, Gissey sur Ouche, Saint Victor sur Ouche, Sainte Marie sur Ouche et Velars sur Ouche.

Par ailleurs, l'arrêté préfectoral du 31 mars 2006 a autorisé l'adhésion d'Agey et de Grenant les Somberton à la CCVO, entraînant de ce fait, à compter du 1er avril 2006, la substitution de cette dernière à ces deux communes, adhérentes du SIOS.

Enfin, par délibération du 20 février 2006, la CCVO a décidé de se retirer du SIOS pour adhérer au Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents (SMEABOA), porteur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

La Ville de Dijon étant adhérente du SIOS, le Conseil Municipal est saisi de ces évolutions qui comportent deux conséquences essentielles pour elle :

- d'une part, une augmentation du montant de la participation de la Ville aux dépenses du SIOS : en 2006, celui-ci passerait de 80,36 % à 84,28 %, soit de 66 272,51 € à 69 505,32 €, indépendamment des dépenses réalisées pour le compte de la Ville et prises en charge en totalité par cette dernière ;

- d'autre part, une diminution du nombre de représentants de la Ville au SIOS, qui passerait de treize délégués titulaires et treize délégués suppléants à cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants, afin de maintenir la parité avec les communes restantes de Daix, Fontaine lès Dijon, Plombières lès Dijon, Prâlon et Talant ; le Conseil Municipal sera amené à délibérer ultérieurement sur ce point.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir donner votre accord au retrait de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche du Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT